

rÉsumÉ descriptif de la certification (fiche rÉpertoire)

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé (cadre 1)** |  |
| **Licence mention STAPS : Ergonomie du Sport et Performance Motrice (ESPM)** |

|  |  |
| --- | --- |
| **(cadre 2) Autorité responsable de la certification** | **Qualité du(es) signataire(s) de la certification (cadre 3)** |
| Sera complété par la DGESIP afin d'indiquer les universités/établissements accréditées et/ou habilités à délivrer la mention  | Recteur de l’académie, chancelier des universités ; Président de l’université  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Niveau et/ou domaine d’activité (cadre 4)** |  |
| Niveau (nomenclature 1969) : 2Niveau (EQF) : 6  |
| Code NSF :110 – Approches pluriscientifiques 335 – Animation sportive, culturelle et de loisirs411 – Pratiques sportives (y compris : arts martiaux) |

|  |  |
| --- | --- |
| **Résumé du référentiel d’emploi et éléments de compétences acquis (cadre 5)** |  |
| **Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat**

|  |
| --- |
| * Analyse d’une situation relative à l’activité physique et/ou sportive pour un sujet, un groupe de sujets ou un produit, dans une perpective ergonomique
* Elaboration et planification de projets et de programmes, visant l’adaptation d’une situation relative à l’activité physique et/ou sportive
* Encadrement de séances collectives d’activité physique et/ou sportive « tout public »
* Adaptation des matériels et des environnements aux pratiquants dans les domaines du sport et des loisirs
* Adaptation de l'activité et des tâches aux pratiquants dans les domaines du sport et des loisirs.
 |

 |

|  |
| --- |
| **Compétences ou capacités évaluées****Usages numériques*** Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l’information ainsi que pour collaborer en interne et en externe.

**Exploitation de données à des fins d’analyse*** Identifier et sélectionner diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet
* Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
* Développer une argumentation avec esprit critique.

**Expression et communication écrites et orales*** Se servir aisément des différents registres d’expression écrite et orale de la langue française pour présenter une production et/ou argumenter un point de vue.
* Se servir aisément de la compréhension et de l’expression écrites et orales d'une langue étrangère

**Positionnement vis à vis d’un champ professionnel*** Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder.
* Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d’un contexte.
* Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.

**Action en responsabilité au sein d’une organisation** * Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives.
* Respecter les principes d’éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
* Travailler en équipe autant qu’en autonomie et responsabilité au service d’un projet.
* Se mettre en recul d’une situation, s’auto évaluer et se remettre en question pour apprendre.

**Analyse d’une situation relative à l’activité physique et/ou sportive pour un sujet, un groupe de sujets ou un produit, dans une perpective ergonomique** * Analyser une activité physique ou sportive en contexte dans une perpective ergonomique en mobilisant des concepts scientifiques pluridisciplinaires
* Mobiliser une culture scientifique, méthodologique, technique et technologique de différentes pratiques physiques et/ou sportives pour évaluer l’activité d’une personne ou d’un groupe dans une perspective ergonomique
* Etablir le diagnostic préalable d’une situation mettant en jeu l’AP/S sur la base de modèles théoriques et méthodologiques dédiés.
* Assurer le suivi du diagnostic en utilisant des outils et techniques d’analyse d’une activité physique (collecte des données par les outils adaptés, traitement et interprétation des résultats).
* Rendre compte des analyses et diagnostics auprès des acteurs impliqués.

**Elaboration et planification de projets et de programmes, visant la l’adaptation d’une situation relative à l’activité physique et/ou sportive** * Concevoir un projet ou un programme visant l’adaptation d’un matériel d’un environnement ou d’une activité physique ou sportive
* Choisir, mettre en œuvre et adapter les techniques et les méthodologies adéquates aux adaptations visées (protocoles de mesures et d'analyse, articulation des contraintes contextuelles, ...)
* S’appuyer sur l’évaluation d’une situation pour adapter et optimiser des projets et programmes à visée ergonomique
* Mobiliser une analyse multidimensionelle de l’environnement pour formuler des propositions à caractètre préventif.

**Encadrement de séances collectives d’activité physique et/ou sportive « tout public »** * Assurer la sécurité des pratiquants
* Mettre en œuvre l’encadrement d’une séance collective d’activité physique et/ou sportive
* Mobiliser une expérience approfondie de la pratique des Activités physiques et/ou sportives pour adapter l’intervention au public et développer la motivation des pratiquants
* Ajuster la séance au regard de son déroulement effectif.
* Conseiller les pratiquants

**Adaptation des matériels et des environnements aux pratiquants dans les domaines de l’activité physique ou sportive et de loisirs*** Caractériser les propriétés essentielles des matériels associés au pratiquant et au contexte,
* Contribuer à une démarche d'innovation en ingénierie ou ergonomie,
* Concevoir un prototype d’adaptation matérielle
* Formuler des propositions à visée ergonomique pour l’amélioration de la relation d’un pratiquant à son environnement.

**Adaptation de l'activité et des tâches aux pratiquants dans les domaines de l’activité physique ou sportive et de loisirs*** Accompagner le pratiquant à la démarche de prévention par l’activité physique,
* Former le pratiquant aux adaptations proposées
* Mettre en oeuvre une démarche de métrologie de la motricité
* Encadrer des séances d'activités physiques en entreprise dans une logique de prévention
 |
| **Secteurs d’activité ou types d’emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat (cadre 6)** |  |
| **Secteurs d’activités**87 Hébergement médico social et social88 Action sociale sans hébergement93 Services sportifs, récréatifs et de loisirs**Mots clefs des secteurs accessibles** INGENIERIE ; RECHERCHE ; APS EN ENTREPRISE ; PREVENTION DES RISQUES ; SPORT ; BIEN-ETRE ; SANTE ; TRAVAIL ; LOISIRS. |
| **Types d’emplois accessibles*** Agent de conception,
* Consultant à la conception de matériel sportif,
* Agent de protocole et de mesure,
* Adjoint de projet technique,
* Technicien logistique,
* Assistant-concepteur de programmes et de méthodes d’activités physiques en entreprise,
* Technicien spécialiste d’analyse du mouvement et de l’activité physique,
* Accompagnateur scientifique, méthodologique et technologique de la performance.
* Chargé de mission pour l’évaluation des contraintes physiques et environnemental liées au poste de travail,
* Technicien spécialiste de la mesure de la tâche,
* Préventeur de risques,
* Technicien spécialiste en industrie : ergonomie et amélioration de la posture,

**Mots clefs des emplois accessibles**CHARGE DE MISSIONS EN ERGONOMIE ; TECHNICIEN ; INTERVENANT APS EN ENTREPRISE ; ACCOMPAGNATEUR SCIENTIFIQUE, METHODOLOGIQUE ET TECHNOLOGIQUE ; CHARGE DE RECHERCHE ;  |
| **Codes des fiches ROME les plus proches  :*** H1206 Management et ingénierie études, recherche et développement industriel
* H1302 Management et ingénierie Hygiène Sécurité Environnement ‐HSE‐ Industriels
* K2401 Recherche en sciences de l'homme et de la société
* K2402 Recherche en sciences de l’univers de la matière et du vivant
* M1402 Conseil en organisation et management d'entreprise
 |
| **Réglementation d’activités** |
|  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Modalités d’accès à cette certification (cadre 7)** |  |
| Descriptif des composantes de la certification :Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Concernant l’évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu’il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d’évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d’accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.Chaque ensemble d'enseignements a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l’obtention du grade de licence, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits ECTS.Durée des composantes acquises : Illimitée  |
| Conditions d’inscription à la certification | Oui | Non | Indiquer la composition des jurys |
| Après un parcours de formation sous statut d’élève ou d’étudiant | X |  | Leur composition comprend :- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements |
| En contrat d’apprentissage | X |  | Leur composition comprend :- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements |
| Après un parcours de formation continue | X |  | Leur composition comprend :- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements |
| En contrat de professionnalisation | X |  | Leur composition comprend :- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements |
| Par candidature libre |  | X |  |
| Par expérience Date de mise en place : 2002 | X |  | Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi [n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=BA2FD3007524967E0E33731F3C509DD4.tplgfr42s_2?cidTexte=JORFTEXT000032983213&idArticle=LEGIARTI000033001146&dateTexte=20160810) |

|  |  |
| --- | --- |
| **Liens avec d’autres certifications (cadre 8)** | **Accords européens ou internationaux (cadre 9)** |
| Selon les parcours types suivi ou/et les secteurs d’activités professionnels d’exercices, des diplômes ou des certifications d’autres ministère ou de branches professionnelles peuvent être visés. | Ne rien indiquer mais signaler si vous avez lu des choses particulières |

|  |  |
| --- | --- |
| **Base légale (cadre 10)** |  |
| Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :Sera complété par la DGESIP avec l'ensemble des arrêtés pour les différents établissements habilités ou accrédités pour délivrer la mention de LP concerné.Références autres :- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d’enseignement supérieur - Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master - Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master**- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence**- Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master**Référence du décret et/ou arrêté VAE :****- Décret VAE – Code de l’éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015****- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Pour plus d’information (cadre 11)** |  |
| Statistiques :Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.Autres sources d'informations :Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.Lieu(x) de certification :Sera complété par la DGESIP pour l'ensemble des universités/établissements accréditées et/ou habilités à délivrer la mention Lieu(x) de préparation à la certification déclaré(s) par l’organisme certificateur :Historique :Sera traité par DGESIP avec CNCP  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Liste des liens sources (cadre 12)** |  |
| Site Internet de l’autorité délivrant la certificationSera complété par la DGESIP pour l'ensemble des universités/établissements accréditées et/ou habilités à délivrer la mention. Pour ce faire une liste générique de lien web sera générée ; charge aux DSI des établissements d'assurer le renvoi sur les pages ad hocs de leurs sites web  |